

Séance ordinaire  
12 mai 2020

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **12 mai 2020 à 19 h 30 par vidéoconférence**.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

2020-05/128

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que la présente séance sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

2020-05/129

#### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Les points suivants sont retirés de la séance tenante:

4.2. Demande de maintien des services de la Maison de l'Éducation des adultes de St-Rémi;

7.2. Démission - Monsieur Jayson Laplante-Marotte, pompier à temps partiel;

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
4. CORRESPONDANCE
  - 4.1. Demande d'aide financière - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent
  - 4.2. Demande de maintien des services de la Maison de l'Éducation des adultes de St-Rémi (SUJET RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Demande d'appui - Situation des camps de jour pour les personnes handicapées de la Montérégie
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Adoption des comptes du mois d'avril 2020
  - 6.2. Adjudication - Financement et refinancement permanent au montant de 687 400 \$ (Tecq 2008-2013: 171 600\$, égout:144 100\$, appareils respiratoires: 125 000 \$ et subvention gouv. QC projet biblio: 246 700 \$)
  - 6.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 687 400 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2020
  - 6.4. Modifications de la politique relative aux conditions de travail du personnel cadre
  - 6.5. Modification de la politique administrative des employés de la municipalité de Saint-Michel
  - 6.6. Modification de la politique de reconnaissance des employés
  - 6.7. Détermination - valeur assurable - église et bibliothèque
  - 6.8. Ratification de signature - Convention collective de travail - cols bleus
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Implantation du système d'appels automatisés SOMUM
  - 7.2. Démission - Monsieur Jayson Laplante-Marotte, pompier à temps partiel (SUJET RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Adoption de la politique modifiée relative aux ralentisseurs de type dos d'âne de la municipalité de Saint-Michel
  - 8.2. Mandat - Services professionnels - Confection de plans et devis - Réfection de diverses rues
  - 8.3. Ratification de signature - contrat de location pour deux (2) camions - service des travaux publics
  - 8.4. Autorisation - Appel d'offres public / Contrat de construction pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service
  - 9.2. Demande de permis de construction - Agrandissement d'un bâtiment secondaire commercial - 1417, rue Principale (dérogation mineure)
  - 9.3. Demande de permis de construction d'une clôture - 1627, rue des Flamants (dérogation mineure)
  - 9.4. Demande de permis en vertu du PIIA - 1618, rue de Lugano (piscine creusée et bâtiment accessoire)
  - 9.5. Demande de permis de lotissement - 1545, rue Principale (dérogation mineure)
  - 9.6. Demande de permis en vertu du PIIA - 872, rue de Lausanne (gazébo)
  - 9.7. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2020
  - 9.8. Avis de motion - Règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions
  - 9.9. Présentation du projet de règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Autorisation de versements - subventions - A.H.M. Les Jardins du Québec inc.
  - 10.2. Adhésion - Carrefour action municipale et famille 2020-2021
  - 10.3. Appel d'offres - patinoire réfrigérée - réception des soumissions
11. POUR INFORMATION
  - 11.1. Covid-19 / Suivi des actions
  - 11.2. Collecte de branches

- 11.3. Collecte des encombrants
- 11.4. Caravane des cultures
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-05/130

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCE**

2020-05/131

#### **Demande d'aide financière - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'offrir une aide financière à l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent dans le but de redonner l'espoir et une meilleure qualité de vie aux personnes de la Montérégie ayant un traumatisme crânio-cérébral ou une déficience physique au montant total de 200\$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-493), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

#### **Demande de maintien des services de la Maison de l'Éducation des adultes de St-Rémi**

Sujet retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

### **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

2020-05/132

#### **Demande d'appui - Situation des camps de jour pour les personnes handicapées de la Montérégie**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT** que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés;

**CONSIDÉRANT** que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient;

**CONSIDÉRANT** la difficulté de recrutement relié à la rareté de main-d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour;

**CONSIDÉRANT** que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de soutenir Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec :

1. le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés ;
2. l'amélioration du soutien aux dispensateurs de services ;
3. le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. la clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

ADOPTÉE

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2020-05/133

### **Adoption des comptes du mois d'avril 2020**

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'avril 2020 telles que déposées au montant de 333 102,29 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 54 580,56 \$;  
Salaires payés nets: 80 318,17 \$;  
Comptes à payer: 198 203,56 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2020-05/134

### **Adjudication - Financement et refinancement permanent au montant de 687 400 \$ (Tecq 2008-2013: 171 600\$ et Égout:144 100\$) et du financement permanent (Appareils respiratoires: 125 000 \$ et subvention gouv. QC projet biblio: 246 700 \$)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint Michel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 mai 2020, au montant de 687 400 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

39 200 \$	2,09000 %	2021
40 000 \$	2,09000 %	2022
41 100 \$	2,09000 %	2023
42 100 \$	2,09000 %	2024
525 000 \$	2,09000 %	2025

Prix: 100,0000

Coût réel: 2,09000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

39 200\$	1,25000 %	2021
40 000 \$	1,35000 %	2022
41 100 \$	1,50000 %	2023
42 100 \$	1,60000 %	2024
525 000 \$	1,75000 %	2025

Prix: 198,34500

Coût réel: 2,10943 %

3. - CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON

39 200 \$	2,12000 %	2021
40 000 \$	2,12000 %	2022
41 100 \$	2,12000 %	2023
42 100 \$	2,12000 %	2024
525 000 \$	2,12000 %	2025

Prix: 100,00000

Coût réel: 2,12000 %

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint Michel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 mai 2020 au montant de 687 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 228, 2019-292 et 2020-274-1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2020-05/135

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 687 400 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2020**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint Michel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 687 400 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
228	171 600 \$
228	144 100 \$
2019-292	125 000 \$
2020-274-1	246 700 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 228, 2019-292 et 2020-274-1, la municipalité de Saint Michel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	39 200 \$	
2022	40 000 \$	
2023	41 100 \$	
2024	42 100 \$	
2025	43 100 \$	(à payer en 2025)
2025	481 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 228, 2019-292 et 2020-274-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2020-05/136

**Modifications de la politique relative aux conditions de travail du personnel cadre**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre, telle que rédigée.

ADOPTÉE

2020-05/137

**Modification de la politique administrative des employés de la municipalité de Saint-Michel**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique administrative des employés de la municipalité de Saint-Michel, telle que rédigée.

ADOPTÉE

2020-05/138

**Modification de la politique de reconnaissance des employés**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique de reconnaissance des employés, telle que rédigée.

ADOPTÉE

2020-05/139

**Détermination - valeur assurable - église et bibliothèque**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des soumissions proposées par le courtier d'assurances Lareau relativement au bâtiment de l'église-bibliothèque, en date du 12 mai 2020, soit:

- Valeur du bâtiment actuelle: 3 367 081 \$ avec franchise de 25 000, une prime annuelle de 8 979 \$ dont le montant de garantie pour les tremblements de terre et les bris de machines est inclus;
- Valeur de remplacement : 4 574 895 \$ avec une franchise de 25 000 \$, une prime annuelle de 12 174 \$, une somme annuelle de 295 \$ pour le tremblement de terre et la somme annuelle de 286 \$ pour les bris de machines;
- Valeur de dépréciation: 3 560 625\$ avec une franchise de 25 000 \$, une prime annuelle de 9 491 \$, une somme annuelle de 48 \$ pour le tremblement de terre et la somme annuelle de 46 \$ pour les bris de machines;

QUE ce conseil accepte de modifier la valeur du bâtiment église-bibliothèque de la façon suivante et autorise la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) à faire toutes les modifications nécessaires:

- Valeur de remplacement : 4 574 895 \$ avec une franchise de 25 000 \$, une prime annuelle de 12 174 \$, une somme annuelle de 295 \$ pour le tremblement de terre et la somme annuelle de 286 \$ pour les bris de machines.

ADOPTÉE

2020-05/140

**Ratification de signature - Convention collective de travail - cols bleus**

**CONSIDÉRANT** la requête en accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394, signée le 17 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT** les rencontres de négociation d'une convention collective entre le Syndicat et la municipalité de Saint-Michel;

**CONSIDÉRANT** que l'offre finale a été soumise aux personnes concernées et elles ont approuvé la convention collective, tel que rédigée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la convention collective du Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 5394 telle que rédigée pour la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2023 et ratifie sa signature par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE seules les dispositions relatives aux salaires (annexe B de la convention) ont un effet rétroactif au 1er janvier 2019;

QUE les deniers requis au paiement rétroactif des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires prévus à la masse salariale pour l'année 2019.

ADOPTÉE

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Implantation du système d'appels automatisés SOMUM**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité publique, une municipalité doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité.

Le conseil municipal est donc fier d'informer l'implantation du logiciel d'appel de masse des citoyens SOMUM en date de ce jour.

Le conseil invite les Michelois à procéder à leur inscription sur la plateforme par le biais du site internet de la Municipalité.

### **Démissions - Monsieur Jayson Laplante-Marotte, pompier à temps partiel**

Sujet retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

## **TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2020-05/141

### **Adoption de la politique modifiée relative aux ralentisseurs de type dos d'âne de la municipalité de Saint-Michel**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique relative aux ralentisseurs de type dos d'âne de la municipalité de Saint-Michel, telle que rédigée.

ADOPTÉE

2020-05/142

### **Mandat - Services professionnels - Confection de plans et devis - Réfection de diverses rues**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services présentée par Tétra Tech datée du 5 mai 2020 pour préparer des plans et devis pour la construction de tranchées drainantes, la réfection de pavage et les travaux d'éclairage pour les rues suivantes, au montant forfaitaire de 42 000 \$ (taxes exclues), à savoir:

- rue Napoléon;
- rue Thomas;
- rue Mado;
- rue Raymond;
- rue Gilles;
- rue André;
- rue Laforest;
- rue Christian;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds d'investissement (compte budgétaire: 23-000-32-006), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-05/143

### **Ratification de signature - contrat de location pour deux (2) camions - service des travaux publics**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la location de deux véhicules pour les services de travaux publics pour une durée de 48 mois, auprès de la Financière GM, comme suit:



**Premier véhicule**

Camion Canyon, 4 portes, année 2020, avec un versement mensuel de 374,89 \$ (taxes exclues);

**Deuxième véhicule**

Camion Colorado, 4 portes, année 2020, avec un versement mensuel de 391,53 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil ratifie les contrats de location signés par le directeur général et secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Municipalité, le 30 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05/144

**Autorisation - Appel d'offres public / Contrat de construction pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour octroyer un contrat de raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel.

ADOPTÉE

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**Dépôt de rapports: activités mensuelles du service**

Le conseil prend acte du rapport d'activités pour le mois d'avril 2020.

2020-05/145

**Demande de permis de construction - Agrandissement d'un bâtiment secondaire commercial - 1417, rue Principale (Dérogation mineure)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2020-04-0012) pour l'obtention d'un permis d'agrandissement (#2020-03-0015) du bâtiment secondaire commercial situé au 1417, rue Principale (lot 5 207 759 du cadastre du Québec), dans la zone RID-2;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère que la présente demande de dérogation mineure est un projet prioritaire pour l'organisation municipale;

**ATTENDU** que la demande vise l'agrandissement du bâtiment secondaire commercial d'une superficie de 13,67 %, alors que le bâtiment concerné a été agrandi une première fois en 2009 de 46,5% de sa superficie et qu'en vertu de l'article 224 du règlement de zonage numéro 185, un usage ou une construction dérogatoire et protégé par droits acquis peut être agrandi une seule fois, d'un maximum de 50% de la superficie initiale.

**ATTENDU** qu'advenant l'autorisation du permis #2020-03-0015, le total de la superficie couvrant les agrandissements du bâtiment secondaire serait de 60,17 % de sa superficie initiale;

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation sera une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2020-04-0012) telle que présentée et autorise l'émission du permis d'agrandissement (#2020-03-0015) du bâtiment secondaire commercial situé au 1417, rue Principale (lot 5 207 759 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2020-05/146

**Demande de permis de construction d'une clôture - 1627, rue des Flamants (dérogation mineure)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2020-04-0011) afin de régulariser la clôture existante au 1627, rue des Flamants (lot 3 991 216 du cadastre du Québec), dans la zone R-6;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère que la présente demande de dérogation mineure est un projet prioritaire pour l'organisation municipale;

**ATTENDU** que la hauteur de la clôture en cour avant et en cour avant secondaire est de 1,83 mètre, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, une clôture à l'intérieur d'une cour avant et d'une cour avant secondaire ne doit pas excéder 1 mètre;

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation sera une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2020-04-0011) concernant la hauteur de la clôture existante, telle que présentée relativement à l'immeuble situé au 1627, rue des Flamants (lot 3 991 216 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2020-05/147

**Demande de permis en vertu du PIIA - 1618, rue Lugano (piscine creusée et bâtiment accessoire)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2020-04-0013) pour l'émission des permis (#2020-04-0030 et # 2020-04-0029) pour construire une piscine creusée de 12' X 22' et un bâtiment accessoire (remise) d'une dimension de 12' X 16' avec une toiture à quatre versants en bardeau d'asphalte avec un revêtement en pierre de couleur grise et un revêtement maibec de couleur charcol au 1618, rue de Lugano (lot 4 269 466 du cadastre du Québec), dans la zone R-18;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2020-04-0013) et autorise l'émission des permis (#2020-04-0030 et 2020-04-0029) pour construire une remise à jardin et une piscine creusée au 1618, rue de Lugano (lot 4 269 466 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2020-05/148

**Demande de permis de lotissement - 1545, rue Principale (dérogation mineure)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2020-04-0014) pour l'obtention d'un permis de lotissement

(#2020-04-0005) relativement au lot 3 992 216 du cadastre du Québec (1545, rue Principale), dans la zone CR-4;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère que la présente demande de dérogation mineure est un projet prioritaire pour l'organisation municipale;

**ATTENDU** que la demande de lotissement vise à subdiviser le lot 3 992 216 du cadastre du Québec en deux lots distincts, dont:

- la parcelle numéro 1 aura une profondeur moyenne de 56.2 mètres, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement de lotissement numéro 186, la profondeur minimale d'un lot doit être au moins de 60 mètres;
- et
- la parcelle numéro 2 aura une profondeur moyenne de 56.2 mètres, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement de lotissement numéro 186, la profondeur minimale d'un lot doit être au moins de 60 mètres;

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation sera une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2020-04-0014) et autorise l'émission du permis de lotissement (#2020-0-0005) relativement au lot 3 992 216 du cadastre du Québec (1545, rue Principale).

ADOPTÉE

2020-05/149

**Demande de permis en vertu du PIIA - 872, rue de Lausanne (gazébo)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2020-04-0015) assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'émission d'un permis de construction au 872, rue de Lausanne (lot 5 377 886 du cadastre du Québec), dans la zone R-19;

**ATTENDU** que la demande vise la construction d'un gazébo d'une dimension de 12' X 14' en cour arrière;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2020-04-0015) telle que présentée et autorise l'émission du permis de construction d'un gazébo au 872, rue de Lausanne (lot 5 337 886 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2020**

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2020.

**Avis de motion - Règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Marcel ROY, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire.

**Présentation du projet de règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions**

Il est, par la présente, déposé par monsieur Patrick PHANEUF, conseiller, le projet du règlement numéro 2020-308 concernant l'autorisation à certaines personnes pour délivrer des constats d'infractions pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire, qui sera adopté à une séance subséquente.

**LOISIRS ET CULTURE**

2020-05/150

**Autorisation de versements - subventions - A.H.M. Les Jardins du Québec inc.**

**ATTENDU** l'aide financière accordée aux personnes mineures résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, au hockey mineur, au baseball ou au soccer, tel qu'il appert de la résolution adoptée par le conseil le 9 avril 2019 et portant le numéro 2019-04/100;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de l'Association de hockey mineur Jardins du Québec 2020 au montant de 21 150 \$, représentant le montant de la subvention allouée pour la saison du hockey mineur 2019-2020;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-91-990), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-05/151

**Adhésion - Carrefour action municipale et famille 2020-2021**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la Municipalité à renouveler son adhésion auprès de Carrefour action municipale et famille pour l'année 2020-2021 au montant de 78,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-346) suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-05/152

**Appel d'offres - patinoire réfrigérée - réception des soumissions**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres d'une patinoire réfrigérée au Parc-École ainsi que la recommandation de la firme Shellex Groupe Conseil datée du 10 mai 2020;

QUE ce conseil demeure en attente d'une confirmation de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, avant d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Covid-19 / Suivi des actions;
- Collecte de branches, débute dans la semaine du 19 mai 2020;
- Collecte des encombrants - Favoriser l'écocentre à Saint-Rémi. Aucuns frais jusqu'au 31 mai 2020;
- Caravane des cultures - Nouvelles procédures. Voir site internet de la Municipalité;

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

La Municipalité n'a reçu aucune question de la part des citoyens.

2020-05/153

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 54, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général &  
secrétaire-trésorier